

30 JUIL. 2012
Rép: _____

Paris, le 30 juillet 2012

Affaire : NEO SECURITE

Cher Maître,

Je vous ai fait parvenir deux offres de reprise conditionnelles de certains actifs de la société NEO SECURITE.

Comme cela vous avait été indiqué, ces offres avaient été établies sur le fondement d'un business plan établi par la direction actuelle, avec laquelle nous envisagions une alliance, dans le cadre d'un partenariat envisagé avec CDC Entreprises qui avait donné, dans un premier temps, un avis favorable à l'étude de cette opération.

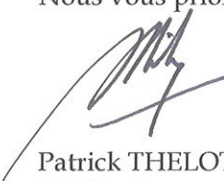
Nous vous avons indiqué, dès l'origine, que pour être validée, notre offre dépendait de plusieurs conditions :

- En premier lieu, le périmètre envisagé permettant la reprise de 2.180 emplois et 80 M€ de chiffre d'affaires devait être pérenne et rentable, ce que le cabinet Ernst & Young devait vérifier. Malheureusement, les vérifications qui ont été faites n'ont pas permis de valider cette analyse, le périmètre retenu par la direction débouchant sur une activité légèrement déficitaire à cause d'un taux de marge brute insuffisant.
- Le besoin de financement, qui nous avait été fixé à 10 M€ est en réalité supérieur à 12 M€.
- Enfin, CDC Entreprises qui avait pris une position favorable concrétisée par une lettre dont nous vous avons adressé copie, nous a fait savoir qu'après réflexion, elle ne pouvait accepter de s'engager dans la Newco de reprise des actifs, ne souhaitant pas assumer ce risque.

Dans ces conditions, l'ensemble des conditions que nous avons fixées n'étant pas réunies, nous ne pouvons malheureusement pas maintenir notre offre, et avons décidé de nous retirer.

Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré et de l'écoute que vous nous avez accordée.

Nous vous prions de croire, Cher Maître, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Patrick THELOT
Président